

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 32
Votes exprimés : 31
POUR : 31
CONTRE : 0
Abstentions : 1
Date de la convocation :
25 mars 2025
Date d'affichage :
25 mars 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE, absent excusé (représentée par Christian OPIOLA) – Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER – Gilles SACKPEY – Jacqueline DE DEMO – Stéphane MOREL – Christophe GENTIL - Rémy VIDAL - Stéphane BARDOUX – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Clément POINTEAU – Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Xavier COURTOIS) – Frédéric CARRE - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES - Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER – Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON – Christian LARDIN – Pierre NOIROT, absent excusé (pouvoir à Christophe CHEYSSON) - Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT – Bernard ENFRUN - Michel CODRAN –
Absents excusés : Béatrice BOISE – Philippe LARDIN – Claude CATRIN -
Absents : Jean-Marie MAURICE – Philippe DESCHAUMES – Hervé PASCAULT – Jean-Louis GROGUENIN – Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY – Christian SCHILTZ - Evelyne CALLEJA – Bertrand LEBLANC – François CAMBURET – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU – Sylvie CHARPIGNON -

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

**CREATION D'UN POSTE DE DIRECTION ENFANCE
POUR LE SITE DE JOUX LA VILLE**

Afin de répondre à l'évolution des besoins des familles, les mercredis, identifiés via un sondage, la commission enfance s'est positionnée en faveur de l'ouverture d'un accueil de loisirs à la journée les mercredis sur le site de JOUX LA VILLE, à titre expérimental. Parallèlement à ce constat, il a été identifié la nécessité de faire évoluer l'organisation RH du service enfance, en nommant un directeur sur le site de Joux la Ville.

Aussi, il est envisagé de créer un poste d'animateur territorial ou d'adjoint d'animation, à temps non complet (30/35^{ème}), à compter du 1^{er} septembre 2025, pour assurer les fonctions de directeur d'accueil de loisirs sans hébergement sur le site de JOUX LA VILLE.

Les missions principales de ce poste sont les suivantes :

- Assurer la gestion de l'accueil de loisirs
- Elaborer, piloter et assurer la mise en œuvre du projet pédagogique dans le respect du cadre règlementaire des ACM et du Projet Educatif Territorial,
- Accompagner et coordonner l'activité des agents chargés de l'accueil des enfants,
- Construire une relation de qualité avec le public qu'elle soit individuelle ou collective,
- Participer à l'accueil, la communication et au développement des relations entre les différents acteurs,
- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs,
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités.

Ce poste peut être occupé par un agent du cadre d'emplois des adjoints d'animation et du grade d'animateur territorial. Le recrutement va donc être lancé sur les trois grades de ce cadre d'emplois et sur le grade d'animateur.

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 332-8 3° du code général de la fonction publique.

Les candidats devront justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine de l'animation, dans la mesure du possible.

La rémunération de cet agent sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi des catégories B et C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le Président, propose donc de créer, à compter du 1^{er} septembre 2025, les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint d'animation, permanent, à temps non complet (30/35^{ème}),
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, permanent, à temps non complet (30/35^{ème}),
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe, permanent, à temps non complet (30/35^{ème}),
- 1 poste d'animateur territorial, permanent, à temps non complet (30/35^{ème})

Et de modifier le tableau des emplois.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2025

Application agréée E-legalite.com

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, par 31 voix POUR et 1 abstention (Clément POINTEAU),

DECIDE de créer les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint d'animation, permanent, à temps non complet (30/35^{ème}),
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, permanent, à temps non complet (30/35^{ème}),
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe, permanent, à temps non complet (30/35^{ème}),
- 1 poste d'animateur territorial, permanent, à temps non complet (30/35^{ème})

et de modifier le tableau des emplois,

à compter du 1^{er} septembre 2025, dans les conditions proposées ci-dessus.

DIT que les crédits nécessaires figurent aux budgets principal et enfance de l'exercice 2025.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL



Le Président,
Xavier COURTOIS



REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2025

Application agréée E-legalite.com

PUBLIEE LE 16/04/2025